

Parmi les nombreux procès qui fournissaient à Brasseur l'occasion de faire preuve d'un talent oratoire et d'une force de déduction remarquables nous citerons celui intenté en 1870 par l'État à la Société du Chemin de Fer Guillaume-Luxembourg et où il représentait la société intimée; celui où il défendit les intérêts de la famille Godchaux accusant en 1882 le «Luxemburger Wort» de diffamation⁵⁾; celui où il s'agissait de contester le droit de propriété du «Wort» à J. Hary; dans ce procès Brasseur défendit la thèse de Pierre Bruck qui fut rejetée en fin de compte.⁶⁾

Alexis Brasseur siégea à l'Assemblée des États, plus tard Chambre des Députés, de 1866-1890 comme député du canton d'Esch et de 1890 jusqu'au 11. 4. 1899 comme représentant de la capitale.

Dès son entrée au Parlement, il se fit remarquer. Voici à ce sujet, son intervention à la séance du 13. 11. 1867.

Après que Léon Wurth (v. fasc. XII) et Ch. Th. André eurent vigoureusement attaqué le ministère présidé par le baron de Tornaco, Alexis Brasseur y mit du sien. Non seulement il critiqua le «gonflement» des cadres militaires, mais il reprocha aussi audit ministère de n'avoir travaillé que pour «la petite politique et les élections». Mais lorsque Brasseur insinua que le ministre d'État avait exercé une pression sur le corps électoral, il dut se laisser dire par Tornaco que c'était lui, Brasseur, qui s'était mis en route six mois d'avance et qui avait vidé des tonneaux de «Hassenpflug» (vin luxembourgeois de mauvaise qualité). Il riposta en prétendant que parce que le Ministre d'État «avec toutes les armes qu'il avait en mains», s'était personnellement opposé à un candidat, lui Brasseur, avait «dû travailler». Et tout en avouant «avoir bu avec les électeurs», il dénonçait les procédés du baron de Tornaco qui avait fait enlever de grand matin les électeurs pour les conduire au château de Sanem, et, après les avoir fait boire et manger, les avait fait conduire par ses voitures aux urnes. «Eh bien, s'écria Brasseur, si c'est de la moralité politique, avouez que M. le baron de Tornaco se trompe sur le sens des mots.»⁷⁾

Deux jours plus tard, Tornaco vit l'Assemblée des États adopter à l'unanimité le § 7 de l'adresse comme réponse au discours du trône, ce qui revenait à imposer au gouvernement le retrait du si contesté arrêté du 10. 9. 1867 concernant la réforme militaire. Tornaco tira les conséquences et démissionna le 3 décembre.

Avec la chute du cabinet, le différend surgit entre Brasseur et le baron de Tornaco, et qui avait été porté devant les tribunaux, était devenu sans objet.

C'est du moins l'avis du correspondant luxembourgeois d'un journal belge qui s'exprimait ainsi:

«Le tribunal correctionnel s'est déclaré incompétent dans l'affaire Brasseur-de Tornaco. Depuis la chute de son adversaire, M. Brasseur